

## 4.1.5.3 Feuille de route ESG 2023

## Bâtir des entreprises durables

## Investir pour soutenir la prospérité et la transformation des entreprises dans le respect de la société et de l'environnement

|                                    | Objectif 2023   | 2020  | 2021   | 2022   | Atteinte de l'objectif             |  |
|------------------------------------|---|---|--------|--------|------------------------------------|--|
| INVESTISSEMENT                     | Phase de pré-investissement   | 100 % des opportunités d'investissement examinées au moyen de la liste d'exclusions de Wendel   | 100 %  | 100 %  | 100 %                              |  |
|                                    |   | 100 % des opportunités d'investissement examinées au moyen d'une identification des risques et opportunités ESG les plus matériels  | 100 %  | 100 %  | 100 %                              |  |
|                                    |   | Révision annuelle de la liste d'exclusion de Wendel et des critères du test de résilience au niveau du Comité d'investissement et du Conseil de surveillance                            | Non    | Oui    | Oui                                |  |
|                                    |   | 100 % des opportunités d'investissement évaluées dans le domaine de l'ESG (due diligence approfondie)   | 100 %  | 100 %  | 100 %                              |  |
|                                    | Phase de détention (Gouvernance)  | 100 % des sociétés contrôlées du portefeuille ont formalisé une feuille de route ESG alignée avec leur stratégie globale  | 100 %  | 100 %  | 100 %                              |  |
|                                    |   | 100 % de sociétés contrôlées du portefeuille dont les progrès vis-à-vis de cette feuille de route sont examinés au niveau du Conseil d'administration de chaque société une fois par an | 80 %   | 100 %  | 100 %                              |  |
|                                    |   | 100 % de sociétés contrôlées du portefeuille ayant eu un comité ou un Conseil d'administration qui a revu un sujet lié à l'ESG  | 80 %   | 100 %  | 100 %                              |  |
|                                    |   | 100 % de feuilles de route ESG revues chaque année par le Directoire de Wendel  | 80 %   | 100 %  | 100 %                              |  |
|                                    |   | Feuilles de route ESG revues chaque année par le Comité de gouvernance et du développement durable et/ou le Conseil de surveillance de Wendel   | Oui    | Oui    | Oui                                |  |
|                                    |   | 100 % des sociétés contrôlées du portefeuille ont identifié des priorités pour proposer des produits et services durables   | 100 %  | 100 %  | 100 %                              |  |
| Phase de détention (Environnement) | % du chiffre d'affaires associé à des produits à valeur ajoutée environnementale (cf. 4.1.5.4)  | 28 %  | 53 %   | 55 %   | NA                                 |  |
|                                    | 100 % des sociétés contrôlées du portefeuille suivant leur bilan carbone (scope 1, 2 et 3)  | 60 %  | 100 %  | 100 %  |                                    |  |
|                                    | 100 % des sociétés contrôlées du portefeuille sont engagées sur une trajectoire de réduction des leurs émissions  | 60 %  | 100 %  | 80 %   |                                    |  |
|                                    | Dont la trajectoire a fait l'objet d'un engagement ou d'une approbation SBTi  | 60 %  | 75 %   | 60 %   | Intégration ACAMS en 2022          |  |
|                                    | 100 % des sociétés contrôlées du portefeuille ont évalué leur exposition aux risques et aux opportunités physiques et de transition liés au changement climatique                         | 100 %   | 100 %  | 80 %   | Intégration ACAMS en 2022          |  |
|                                    | Dont sociétés contrôlées ayant mis en place un plan de résilience face aux risques liés aux changements climatiques   | 0 %   | 0 %    | 80 %   | Intégration ACAMS en 2022          |  |
| Phase de détention (social)        | 100 % des sociétés contrôlées du portefeuille ayant un système de management de l'environnement (notamment via la certification ISO 14001) de tout ou partie de leur périmètre d'activité | 80 %  | 75 %   | 60 %   | Non matériel pour ACAMS et CPI     |  |
|                                    | 100 % des sociétés contrôlées du portefeuille ont adopté une démarche d'amélioration continue de la santé et de la sécurité au travail  | 80 %  | 100 %  | 80 %   | En cours de déploiement pour ACAMS |  |
|                                    | Dont système de management certifié (OHSAS 18001 ou ISO 45001)  | 80 %  | 75 %   | 60 %   | Non matériel pour ACAMS et CPI     |  |
|                                    | 100 % de sociétés contrôlées du portefeuille organisant des formations dédiées à la santé-sécurité  | 100 %   | 100 %  | 80 %   | Intégration ACAMS en 2022          |  |
|                                    | 30% de femmes parmi l'ensemble des personnes désignées directement ou indirectement par Wendel dans les Conseils pertinents (conseils d'administration ou équivalents) du portefeuille    | 21 %  | 26 %   | 29,8 % |                                    |  |
|                                    | 100 % des sociétés contrôlées du portefeuille s'engagent pour une meilleure mixité de genre dans leurs effectifs  | 80 %  | 100 %  | 100 %  |                                    |  |
|                                    | % de femmes dans l'effectif total des sociétés contrôlées   | 29,2 %  | 29,1 % | 29,3 % | NA                                 |  |
|                                    | % de femmes à des postes de management  | 24 %  | 23 %   | 25 %   |                                    |  |
|                                    | % de femmes dans les instances de gouvernance actionnariale   | 23 %  | 26 %   | 29 %   | NA                                 |  |
|                                    | % de femmes dans les instances de gouvernance opérationnelle  | 22 %  | 21 %   | 27 %   |                                    |  |

## Bâtir des entreprises durables

|             |                              | Objectif 2023   | 2020                                  | 2021              | 2022              | Atteinte de l'objectif |
|-------------|------------------------------|---|---------------------------------------|-------------------|-------------------|------------------------|
| GOUVERNANCE | Rémunération                 | % des CEO du portefeuille contrôlé dont la rémunération variable est conditionnée par les progrès réalisés sur leurs feuilles de route ESG  | 80 %                                  | 100 %             | 80 %              | Intégration ACAMS*     |
|             |                              | Définir un % de la rémunération totale du Directoire conditionnée par les progrès sur les thématiques ESG   | Seule part variable indexée sur l'ESG | 19,2 %            | 16,9%             |                        |
|             |                              | Une partie variable de la rémunération du Comité de coordination est conditionnée par les progrès de l'ensemble des sociétés du portefeuille réalisés sur leurs feuilles de route ESG           | Oui                                   | Oui               | Oui               |                        |
|             | Information extra-financière | Aligner progressivement le reporting extra-financier de Wendel sur les standards internationaux, tels que le cadre de reporting de la Task Force on Climate-related Financial Disclosure (TCFD) | Non                                   | Oui (cf. 4.1.5.5) | Oui (cf. 4.1.5.5) |                        |

\* ACAMS ayant intégré le Groupe Wendel en 2022, certaines politiques et actions ESG sont en cours de déploiement à la date de publication. Les premiers objectifs ESG conditionnant une part de la rémunération variable du CEO ont été fixés pour l'exercice 2023.

## 4.1.5.4 Stratégie d'investissement responsable

## Intégrer la performance extra-financière tout au long du cycle d'investissement

## Risques et opportunités

En investissant pour le long terme, Wendel s'engage avec des équipes entrepreneuriales pour construire des *leaders* durables. Wendel estime essentiel que les sociétés dans lesquelles elle investit prennent en compte les enjeux extra-financiers, s'agissant des risques qu'ils peuvent impliquer, mais aussi des opportunités de création de valeur.

Wendel veille à ce que le *management* des sociétés mette en place les mesures adéquates pour prévenir et/ou atténuer les risques extra-financiers (incluant les risques et opportunités climatiques) et

saisir les opportunités de création de valeur sur le long terme. Il s'agit pour Wendel de renforcer son impact positif - dans le strict respect de son rôle d'actionnaire et de la gouvernance - sur les sociétés de son portefeuille en les encourageant à prendre en compte concrètement les enjeux extra-financiers.

## Politiques et résultats

Wendel a défini une procédure d'investissement responsable qui s'enrichit au fil des opportunités d'investissement étudiées, et intègre l'étude des risques et opportunités tout au long du cycle de ses investissements.